

505 (17) 193 / 11

509

(1942)

A

Trafic franco-suisse

Note du C ¹ PAQUIN à la S.N.C.F.	31. 3.41		
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	23. 4.41		
Note du C ¹ PAQUIN à la S.N.C.F.	29. 4.41		
(s) C.A.	7. 5.41	4	II 1°

Trafic franco - suisse

7 mai 1941

509

7 mai 1941

QUESTION II - Comptes rendus

1° - Trafic, recettes, mouvement, etc.....

d) Circulation

sténo (s) p. 4

.....

M. LE PRESIDENT - Au cours d'une précédente séance, nous vous avons indiqué que le service au 5 mai 1941 prévoyait l'établissement de relations internationales avec la Suisse, ce qui supposait l'ouverture des points frontières de Belfort-Delle, Pontarlier-Verrières et Frasme-Vallorbe. Des démarches ont été faites auprès des Autorités allemandes pour obtenir l'ouverture de ces points de transit entre la France et la Suisse. Mais, à la date du 29 avril, le Colonel PAQUIN nous a adressé la lettre suivante :

"J'ai l'honneur de vous informer que le Général Délégué du Chef allemand des Transports vient de m'informer qu'il ne désirait pas réouvrir les différentes lignes de transit entre la zone occupée et la Suisse :

- " - Belfort-Delle
- " - Pontarlier-Verrières
- " - Frasme-Vallorbe".

En conséquence, la coupure avec la Suisse qui existait déjà à Genève est étendue et maintenue à l'ensemble de la frontière.

.....

Services de l'Armistice

Délégation française pour les communications

PARIS, le 29 AVRIL 1941

N° 4285.V.F.

Réouverture de la ligne Pontarlier-Les Verrières

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN
Chef de la Délégation française à PARIS
pour les Communications

à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications

J'ai l'honneur de vous informer que le Général Délégué du Chef allemand des Transports vient de m'informer qu'il ne désirait pas recouvrir les différentes lignes de transit entre la zone occupée et la SUISSE :

- Belfort-Delle
- Pontarlier-Verrières
- Frasne-Vallorbe

(s) PAQUIN

Copie à M: le Directeur Général de la S.N.C.F.

(s) PAQUIN

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

533/723
41.04

23 avril 1941

D. 149.114/12

COPIE

Monsieur le Ministre,

Par note "Services de Vichy" n° G. 80 du 22 mars dernier, vous avez bien voulu nous demander de vous renseigner sur la suite donnée à la question concernant la réouverture de 3 lignes de chemin de fer assurant la liaison entre le réseau français et les Chemins de fer suisses.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les relations par fer entre la France et la Suisse ne sont possibles, du fait de la récente suspension de trafic entre Bellegarde et Genève (ma lettre n° 533.824 du 2 avril 1941) que via St-Gingolph. Tous

les autres points frontières sont actuellement fermés au trafic sur l'ordre des Autorités d'occupation. Toutefois, les relations avec Genève-local continuent à être assurées actuellement via Genève-Eaux Vives, gare terminus du tronçon qui part d'Annemasse pour atteindre le rive sud du lac de Genève.

A l'occasion d'une demande de renseignements émanant de vos services à Paris et concernant la reprise des relations économiques avec le Pays de Gex, nous vous avons signalé l'intérêt que présenterait le rétablissement de la circulation sur la ligne Pontarlier-Les Verrières. Par lettre E.C. 120 du 22 janvier 1941, vous avez bien voulu me faire connaître que vous saisissiez la Délégation Française pour les Communications en lui demandant de faire étudier cette affaire par la Délégation Française à Wiesbaden.

Saisi, d'autre part, de cette question par M. le Colonel PAQUIN, Chef de la Délégation Française à Paris, nous avons indiqué à ce dernier que l'état de travaux de réfection des lignes Belfort-Delle et Frasne-Vallorbe permettant d'envisager à bref délai la reprise de la circulation sur ces deux lignes, il conviendrait d'intervenir également auprès de la Commission allemande d'Armistice pour obtenir l'autorisation d'ouverture des deux points de transit de Delle et de Vallorbe.

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
Direction Générale des Transports - VICHY -

Nous avons également demandé à notre Représentant en Suisse de faire une démarche auprès de l'Ambassade de France à Berne pour la prier d'intervenir auprès du Gouvernement Fédéral afin que celui-ci essaie d'obtenir des Autorités allemandes l'ouverture au transit de la gare des Verrières. L'Ambassade de France a fait connaître à notre Représentant qu'elle ne jugeait pas opportun d'intervenir dans ce sens avant d'avoir des instructions du Secrétariat des Affaires Étrangères.

Enfin, je crois devoir, à cette occasion, attirer votre attention sur le fait que la fermeture de la ligne Bellegarde-Genève, si elle se prolongeait, réduirait considérablement les possibilités d'échanges par fer entre la France et la Suisse. La ligne Annemasse-St-Gingolph qui reste seule utilisable pour l'accès en Suisse, est, en effet, à voie unique et d'un profil difficile. Je ne puis, en conséquence, que vous laisser le soin de bien vouloir apprécier s'il ne conviendrait pas d'intervenir auprès des Autorités d'occupation en vue de faire rapporter les mesures prises. J'ajoute que nous avons tenu le Colonel PAQUIN au courant de la situation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

15 Sp 940/5

31 mars 1941

Relations franco-suisse
via Bellegarde et
Genève-Cornavin

COPIE

D. 149114/12

Monsieur le Colonel PAQUIN

Chef de la Délégation française pour les Communications
Services de l'Armistice

Le 15 novembre 1940, les Autorités allemandes ont autorisé la reprise du trafic par fer entre la France et la Suisse via Bellegarde et Genève-Cornavin.

Cette reprise, qui avait débuté par la mise en marche de trains de voyageurs directs, s'étendit peu après au trafic des marchandises.

Les Autorités allemandes s'étaient réservé le droit de faire arrêter les trains dans les gares intermédiaires aux fins de contrôle.

Le 28 mars, ces mêmes Autorités ont suspendu, jusqu'à nouvel avis, tout trafic voyageurs et marchandises entre Bellegarde et Genève-Cornavin.

Les voies ont été coupées entre les gares de Pougny-Chancy et de la Plaine.

Je vous serais obligé d'intervenir, si vous le jugez utile, pour que les mesures prises et dont nous ignorons actuellement le motif, soient rapportées dès que possible.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS.